MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR **ECOLE NATIONALE** D'ADMINISTRATION

DIPLOME DE L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur

- Vu le décret n° 64-155 du 8 juin 1964 portant création d'une Ecole Nationale d'Administration, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le décret n° 66-306 du 4 octobre 1966 relatif au fonctionnement de l'Ecole Nationale d'Administration, tel qu'il a été modifié et complété;
- Vu l'arrêté du 4 octobre 1966 relatif au régime des études de l'Ecole Nationale d'Administration :

- Considérant que	Mademoiselle		ABDELWAHAB		Selma
né e à EL-HARRACH	(Alger)	Je	28	Mars	1964
a subi les épreuves portant sur le programme d'enseignement de la section :					
	ADMINISTRATION	LOCALI	Ξ		

- Considérant qu'il a obtenu à l'issue de la scolarité la moyenne générale requise; Lui décerne le DIPLOME de l'Ecole Nationale d'Administration pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois, décrets et règlements.

Le Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration

Abdelkader KASDALI

Fait à Alger le 28 JHN 1988 ECOLE NATIONALE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur

و روي التعليم العالي العالي العالي العالي العالي العالم العالي العالم ا